



# ***LIBRE ET VIVANT***

*Chacun doit pouvoir choisir librement*

Rubriques  
d'informations  
novembre 2021  
N°2  
Info N° : 2021/11.02  
Spécial Livio

*Mise en page par Florence Wurtz*

Chère adhérente, Cher adhérent,

C'est avec une profonde tristesse que nous publions cette lettre d'information, suite au décès du petit Livio GEOFFRIT-CHAUUCHE ce mercredi 17 novembre 2021.

Reconnu handicapé à 80%, Livio souffrait d'un ulcère à l'estomac, de crises d'épilepsie et d'une méningo-encéphalite herpétique (une inflammation aiguë du tissu cérébral), survenus d'une façon brutale et inexplicable à l'âge de 18 mois après avoir reçu les vaccins Infanrix Quinta et Prévenar le 21 février 2014, alors qu'il ne présentait aucun signe pathologique sévère laissant craindre un basculement vers l'autisme.

Selon ses parents et après confirmation par différents experts, ces séquelles seraient survenues suite aux vaccins « Infanrix Quinta » et « Prévenar ».

Après une longue lutte procédurale soutenue d'abord par Info Vaccins France, la Ligue a recueilli ce dossier en 2018 et en avait confié la défense à Me. Lemeillat puis au Cabinet de Me. Jégu lequel a déposé une requête en indemnité auprès de l'ONIAM, pour faire reconnaître le préjudice subi.

Quelle que soit l'issue de la démarche procédurale en cours, les laboratoires Pfizer et Glaxosmith-kline (GSK), fabricants des vaccins Infanrix Quinta et Prevenar, resteront insensibles à la douleur de la famille et poursuivront la fabrication de leur mixture iatrogène en toute impunité.

La Ligue Nationale pour la Liberté des Vaccinations formule toutes ses condoléances à ses parents, à ses sœurs et frères.

Plus que jamais, nos actions pour la liberté de choix thérapeutique et contre les obligations vaccinales se justifient.

La Ligue restera à vos côtés pour mener ce combat.

Bien solidairement,

Jean-Pierre Eudier  
Président LNPLV

*Hommage à Livio GEOFFRIT-CHAOUICHE,  
décédé ce mercredi 17/11/2021, à l'âge de 8 ans*



Livio avait 8 ans, toute la vie devant lui.

Mais le 21 février 2014, à l'âge de 18 mois, une vaccination a changé sa vie.

Il est devenu handicapé à 80 %.

Ses parents se battent depuis contre le fabricant des laboratoires Pfizer et Glaxosmithkline (GSK).

Mais ce mercredi 17 novembre 2021, en prise avec encore une fois des crises d'épilepsie, Livio nous a quitté.

**La cérémonie religieuse sera célébrée  
en la Cathédrale Notre-Dame de Tulle le lundi 22 novembre 2021 à 14h00,  
et sera suivie de l'inhumation au cimetière de Cueille. (36240 Département de l'Indre)**

ances sur [www.dansnoscoeurs.fr](http://www.dansnoscoeurs.fr) » sera automatiquement intégrée à

**LAGUENNE  
TULLE**

Stanislas GEOFFRIT et Amandine CHAUCHE,  
ses parents ;  
Kyara, Flora, Melina, Alice, Milo, Mydrée,  
ses frères et sœurs ;  
Alain CHAUCHE, son grand-père ;  
Jacqueline BRUNIE et José sa grand-mère ;  
ainsi que toute la famille.  
ont la tristesse de vous faire part du décès de

**Livio GEOFFRIT**

survenu le 17 novembre 2021 à l'âge de 8 ans.  
la cérémonie religieuse sera célébrées en la  
Cathédrale Notre-Dame de Tulle le lundi 22  
novembre à 14 h 00 suivie de l'inhumation au  
cimetière de Cueille.

Des registre à condoléances seront à dispo-  
sition, au funérarium de Laguenne, ainsi que  
sur le parvis de l'église.



La famille remercie toutes les personnes qui  
prennent part à sa peine.

Elle aurait aimé que votre sympathie s'ex-  
prime par des dons. Une boîte sera déposée  
avec les registres ou à leur adresse, 3 impasse  
des genets 19150 Laguenne Sur Avalouze.

PF et marbrerie Fraysse-Dignité.

819443

## **« Notre vie s'est arrêtée ce jour-là » En Corrèze, le combat des parents de Livio, lourdement handicapé.**

Les destins d'un petit garçon et de sa famille ont basculé à jamais le 21 février 2014. Ses parents assurent que Livio Geoffrit-Chaouche, âgé de 6 ans, est handicapé à 80 % suite à une vaccination qui a mal tourné. Une procédure judiciaire oppose depuis quatre ans la famille aux laboratoires Pfizer et Glaxosmith-kline (GSK). Âgé de 6 ans, Livio Geoffrit-Chaouche, souffre d'épilepsie et de méningo-encéphalite herpétique. Son espérance de vie est courte, mais ses parents, installés à Laguenne-sur-Avalouze (Corrèze), continuent à se battre pour lui.

**SOURCE :** La Montagne – 09/01/2020

[https://www.lamontagne.fr/laguenne-sur-avalouze-19150/actualites/notre-vie-sest-arretee-ce-jour-la-en-correze-le-combat-des-parents-de-livio-lourdement-handicape\\_13715108/](https://www.lamontagne.fr/laguenne-sur-avalouze-19150/actualites/notre-vie-sest-arretee-ce-jour-la-en-correze-le-combat-des-parents-de-livio-lourdement-handicape_13715108/)



## **Le difficile combat du petit Livio, handicapé à cause d'une vaccination qui a mal tourné**

Pour ses parents, il n'y a aucun doute : ces séquelles graves sont la conséquence d'une vaccination qui a mal tourné. Livio n'avait aucun antécédent médical. Après les premières injections des vaccins Infanrix Quinta et Prévenar, administrées le 21 février 2014, il a une très forte fièvre. Il dort mal et pleure beaucoup. Deux mois plus tard, lors du rappel, il tombe grièvement malade et est placé en réanimation pédiatrique intensive au CHU de Limoges.

**SOURCE :** La Montagne – 26/02/2016

[https://www.lamontagne.fr/tulle-19000/actualites/le-difficile-combat-du-petit-livio-handicape-a-cause-dune-vaccination-qui-a-mal-tourne\\_11692356/](https://www.lamontagne.fr/tulle-19000/actualites/le-difficile-combat-du-petit-livio-handicape-a-cause-dune-vaccination-qui-a-mal-tourne_11692356/)

et :

**SOURCE :** Le Populaire du Centre – 05/12/2015

[https://www.lepopulaire.fr/saint-martial-de-gimel-19150/actualites/le-combat-d-un-couple-correzien-pour-son-fils-handicape-apres-un-vaccin-qui-a-mal-tourne\\_11692284/](https://www.lepopulaire.fr/saint-martial-de-gimel-19150/actualites/le-combat-d-un-couple-correzien-pour-son-fils-handicape-apres-un-vaccin-qui-a-mal-tourne_11692284/)

### ***Désinformation sur les risques des vaccins***

Comme la quasi-totalité des parents, ceux du petit Livio (18 mois) ont été scandaleusement trompés et désinformés sur la nature, la fréquence et la gravité des risques que les vaccins soi-disant de « routine » allaient faire encourir à leur petit garçon de façon tristement irréversible...

SOURCE : le Meilleur de l'actualité – 04/07/2015

<https://bestofactus.blogspot.com/2015/07/encore-un-enfant-devenu-handicape-80.html>

### ***Complément d'enquête.***

***Livio, 2 ans, handicapé à 80% à cause d'un vaccin ?  
"Quinze jours après le rappel, Livio est dans le coma"***



Le vaccin obligatoire contre la diphtérie, le tétanos et la polio (DTP, commercialisé sous le nom d'Infranrix) est-il responsable du handicap du petit Livio ?

« *Complément d'enquête* » a rencontré ses parents, qui n'ont aucun doute.

Extrait.

SOURCE : France Info – 26/02/2015

[https://www.francetvinfo.fr/replay-magazine/france-2/complement-d-enquete/video-complement-d-enquete-les-parents-de-livio-handicape-a-80-accusent-le-vaccin-infranrix\\_1332735.html](https://www.francetvinfo.fr/replay-magazine/france-2/complement-d-enquete/video-complement-d-enquete-les-parents-de-livio-handicape-a-80-accusent-le-vaccin-infranrix_1332735.html)

*Il y a quelque chose de plus fort que la mort,  
c'est la présence des absents, dans la mémoire des vivants.*

Jean d'Ormesson



## Accidents vaccinaux – quelques exemples parmi tant d'autres...

❖ A la suite d'injections vaccinales contre l'hépatite B en juin et août 1995, **Madame Carole A.**, assistante sociale de la ville de Grenoble, a développé une polyarthrite rhumatoïde. Malgré cela, on l'a obligée à subir un rappel vaccinal en novembre 1996. Ce n'est qu'en mars 2007 que la procédure engagée aboutira devant le Conseil d'Etat, avec la reconnaissance du lien causal.

❖ Le Parisien du 6 mai 1997 révèle la situation de **Paule Colona-Cesari**, de Porto-Vecchio : Cette jeune mère de famille se fait vacciner en septembre 1995 contre l'hépatite B et développe aussitôt un syndrome de Guillain-Barré. Après des mois de rééducation, elle sort de la tétraplégie mais restera lourdement handicapée. Le 12 septembre 2003, la Cour d'appel de Versailles se basera sur une approche chronologique, clinique, biologique, et de notoriété, pour constater le lien direct entre la vaccination et la maladie de la victime (Dalloz, 2003, n° 38, page 2580), et condamnera Aventis-Pasteur-MSD à réparer le préjudice.

❖ Dans le Parisien du 8 juin 1998, **Armelle Jeanpert**, 43 ans, explique que ses troubles sont apparus trois semaines après une première injection du vaccin hépatite B en 1995, alors qu'elle travaillait dans les services administratifs de l'hôpital Saint-Joseph de Sarralbe en Moselle.

Malgré ses troubles, le médecin a continué les injections de rappel. Quelques mois plus tard, le diagnostic de sclérose en plaques s'est imposé.

❖ **Nathalie Desaintquentin**, une jeune fille de Roy-sur-Matz (Oise) qui faisait des études de mode, se fait vacciner contre l'hépatite B en janvier 1994 (vaccin Genhévac de Pasteur-Mérieux). Peu après, elle ressent de la fatigue, des pertes d'équilibre et des douleurs à la jambe gauche. Durant un an, son état se dégrade, elle a pris un poids énorme, et perdu l'usage de la parole.

En 1995, les médecins reconnaissent un cas rarissime de sclérose en plaques, à évolution foudroyante. Les parents, qui ont fait connaître leur cas et porté plainte, reçoivent en juin 1998 la visite des renseignements généraux qui voulaient savoir s'ils étaient membres d'une secte !

Nathalie décède à 28 ans, le 7 août 1998, après quatre ans de calvaire.

(« Alternative Santé – l'Impatient » d'octobre 1998 et le Parisien du 14 novembre 2002).

Comble de malheur pour cette famille, le père de la victime, qui menait le combat judiciaire, a trouvé la mort dans des circonstances accidentelles.

❖ En Norvège, à la suite d'un vaccin reçu à l'âge de 3 mois, la petite **Malin** a subi des lésions irréversibles au cerveau. A deux ans et demi, la petite fille est inerte, épileptique, quasiment sourde et aveugle.

Les parents ne voulant pas admettre la fatalité, réussiront à obtenir quelques améliorations grâce à la méthode Glenn Doman, un physiothérapeute américain.

Ce cas a fait l'objet d'un documentaire diffusé sur Arte le 25 août 1998 et d'un article dans le Parisien du même jour.

- ❖ Au Maroc, le petit **Achraf Diwane** s'est retrouvé tétraplégique après une vaccination hépatite B effectuée en février 2000 à l'âge de 18 mois.  
Le 7 novembre 2005, le tribunal de 1ère instance de Casablanca condamnait **Glaxo** à 3 millions de dirhams de dommages et intérêts (environ 275 000 euros) (« Alternative Santé », mars 2006).  
Le jugement d'appel confirmera la condamnation de la firme le 29 mai 2006.  
La Cour suprême confirmera également la condamnation de Glaxo le 3 mars 2009, portant l'indemnisation à 5 millions de dirhams.
  
- ❖ La Voix du Nord du 31 décembre 2006 s'était fait l'écho de la situation de **Walid Bellad**.  
Ce jeune homme qui souhaitait devenir technicien en laboratoire, est vacciné contre l'hépatite B en 1998 et subit un rappel en 2001.  
Il développe suite à ce rappel une sclérose en plaques, il perd l'usage de ses mains, devient aveugle de l'œil droit, le nerf optique étant touché, et présente des problèmes de déglutition.  
Il a vécu dans une chaise roulante à partir de 2006.  
Il a fini par mourir le 14 septembre 2010 à l'hôpital de Valenciennes, après des années de souffrances.
  
- ❖ Dans le Parisien du 20 mars 2007, **Nadine Schwartz** explique qu'elle était infirmière à l'hôpital De Sarreguemines (Moselle).  
Elle reçoit une première injection du vaccin hépatite B en 1990. Après les injections de rappel un an plus tard, elle développe des symptômes de sclérose en plaques, avec des douleurs à un œil accompagnées d'une perte de vision.  
Malgré cela, on lui fait un nouveau rappel en 1996. Sa santé se détériore alors gravement.  
Au terme de 17 ans de procédure, le Conseil d'Etat reconnaîtra le lien causal.
  
- ❖ En 2007, **Rachel Celli** incite sa fille **Laëtitia**, 16 ans, à se faire vacciner contre le **papillomavirus**.  
S'en suivent une fièvre à 40 degrés, des vomissements, des bouffées de chaleur, des migraines.  
Malgré cela, on lui fait une deuxième injection en février 2008, et une troisième en juin 2008 !  
Au moment où Libération du 27 juillet 2011 relate cette affaire, Laëtitia est une personne en grande souffrance avec toutes sortes de troubles (vertiges, bouffées, malaises...) et, de surcroît, on a détecté un kyste de 6,5 cm sur un ovaire.
  
- ❖ En octobre 2010, **Marie-Océane Bourguignon** reçoit une première injection de **Gardasil**, (papillomavirus) puis une deuxième en décembre.  
Elle développe alors rapidement une maladie neurologique grave, finalement identifiée comme une encéphalomyélite aiguë.  
Elle a perdu temporairement la vue et a été paraplégique durant plusieurs mois.  
Une paralysie faciale l'a également touchée pendant une crise.  
Elle reste gravement handicapée et a dû renoncer à l'école hôtelière et à tous les sports.  
Sa mère a dû abandonner son emploi pour l'accompagner dans son parcours médical.  
Les experts ont reconnu le lien causal et la commission régionale de conciliation et d'indemnisation a estimé que **Sanofi Pasteur MSD** devait indemniser la victime.  
Son père a fédéré une vingtaine de familles dans le même cas, et a signalé en septembre 2019 qu'il y avait plus de 800 familles françaises ayant une personne souffrant des conséquences de cette vaccination.

❖ En Belgique, en octobre 2011, **Stacy Sirjacobs**, à deux mois, subit le Prevenar, l'Infanrix et le Rotarix. Elle développe une septicémie et un purpura fulminant, et décède.

**Sa sœur jumelle**, vaccinée de la même manière, connaîtra de graves complications.

La Nouvelle Gazette de Charleroi fera connaître l'affaire.

❖ Près de Macon, **Lolita Daviot-Colombelli**, née en juillet 2012, reçoit à 2 mois Infanrix et Prevenar 13, et débute des problèmes oculaires. Malgré les inquiétudes des parents, le médecin la revaccine avec Infanrix Quinta.

L'enfant devient alors aveugle avec des lésions cérébrales et meurt le 18 novembre 2015 après trois ans de calvaire.

❖ En 2012, à Annecy, **Nello Nobili**, deux ans, subi le ROR à la PMI et développe une atrophie de la substance blanche qui se traduit par une déficience des muscles. Nello devient un grand infirme.

Il ne marche plus, ne parle plus, ne peut plus se servir de ses mains, ses muscles ne peuvent soutenir ni sa tête, ni son dos. Ses parents fonderont l'association **Nello Espoir Guérison**.

❖ En Loire-Atlantique, une pédiatre vaccine **Malone** par Infanrix et Prevenar alors qu'elle sait qu'il vient de faire une grippe H1N1.

Peu après, en mars 2013, l'enfant, qui a alors 14 mois, se met à faire des crises d'épilepsie.

Cela importe peu à la pédiatre qui décide de lui faire le ROR. L'enfant devient alors rapidement autiste. Avant ses premiers vaccins, **Malone** était parfaitement normal, éveillé et joyeux.

A 5 ans et demi, cet enfant est devenu épileptique et autiste, il ne sait toujours pas parler, il n'est pas propre, il ne sait pas se vêtir, il tombe sans cesse, n'a aucune notion du danger, ne sait pas empiler deux jouets ensemble...

Sa maman, **Lucie Michel**, qui l'élève seule avec son frère, a fondé l'association « **les mamans courage** ».

❖ **En février 2014**, on injecte au petit **Livio Geoffrit-Chaouche**, domicilié à Laguenne (Corrèze) les vaccins Infanrix Quinta et Prévenar 13.

Il s'ensuit de très graves complications : crises d'épilepsie, méningo-encéphalite et des douleurs neuropathiques terribles qui le font hurler. Les deux parents ont dû arrêter leur travail pour s'occuper des traitements lourds de l'enfant, qui ne parle ni ne marche. Il est alimenté par gastrostomie.

Les médecins lui reconnaissent une courte espérance de vie.

Autre aspect scandaleux : les parents n'ont pas pu obtenir un certificat de contre-indication à la vaccination pour leur second enfant et doivent l'instruire à la maison.

❖ En juin 2015, dans l'Orne, **Ayana**, 7 mois, subit à la PMI à la fois Infanrix Hexa et Prévenar et démarre une fièvre à 42,5 degrés et des convulsions.

Le **Samu** refuse de se déplacer. L'enfant, transportée à l'hôpital, se retrouve plongée dans le coma et meurt un peu plus d'un mois après, le 15 juillet 2015.

Ni le **Pr Floret**, à l'époque président du comité technique des vaccinations, ni l'agence du médicament ne reconnaissent la responsabilité des vaccins injectés (voir en particulier le Parisien du 22 juin 2015).

❖ **Catherine**, 30 ans, infirmière à Liège (Belgique), fait une thrombose et perd son œil droit quelques heures après avoir été vaccinée contre le covid avec le vaccin AstraZeneca (fait notamment rapporté par **Sudpresse**).

Selon Alain Fischer, le Monsieur vaccins de la crise, ce n'est pas le nombre de thromboses survenues après vaccination qui pose question, mais leur caractère atypique (de type veineuses cérébrales).

Selon les données allemandes, sept cas de thromboses sont survenus pour un seul habituellement constaté en population non vaccinée sur quinze jours.

Trois cas ont été mortels.

Selon la professeure d'infectiologie **Karine Lacombe**, les personnes souffrent à la fois de thrombose et d'une diminution du nombre de plaquettes, ce qui est très particulier (ces informations ont été publiées dans **Aujourd'hui en France** du 17 mars 2021).

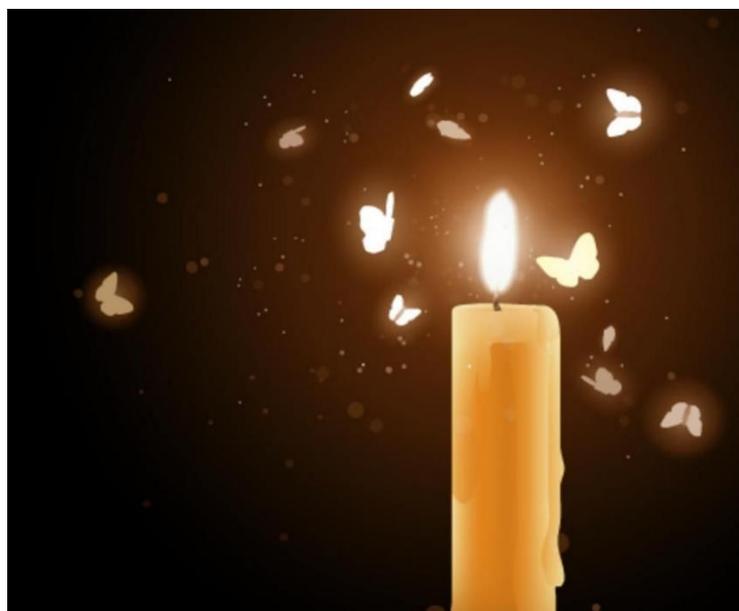
Depuis, d'autres accidents du même type sont survenus, mettant en cause non seulement **AstraZeneca** mais aussi le vaccin **Janssen & Janssen**.

Durant ces mêmes années, bon nombre d'accidents similaires toucheront des enfants et des adultes, mais nos associations ne pourront recueillir que des informations fragmentaires, les familles n'ayant pas eu la force de faire connaître leur cas dans les médias, par exemple :

- ❖ **Naomie**, vaccinée à 14 mois par Infanrix Hexa et Prevenar, qui a développé un strabisme et une perte du tonus musculaire
- ❖ **Lucia**, qui reçoit à 18 mois les rappels Infanrix Hexa et ROR. Il s'ensuit une inflammation du cerveau qui la laissera aveugle et tétraplégique.
- ❖ **Terry**, qui reçoit le Pentacoq (DTP+Hib+Coq) à 2 mois et demi. Il développe de nombreux troubles, en particulier une paralysie du côté gauche. Il restera handicapé à 80%.

etc...

Autant d'accidents que ne pouvait pas ignorer Agnès Buzyn lorsqu'elle a déclaré publiquement en 2017 que les vaccins sont des produits sûrs...



**Notre site :** <https://www.infovaccin.fr/>

Nos actions ont besoin de vous : [https://www.infovaccin.fr/faire\\_un\\_don.html](https://www.infovaccin.fr/faire_un_don.html)

**Nos liens :**

**Facebook :** <http://www.facebook.com/infovaccin.lnplv>

**VK :** <https://vk.com/club207882307>

**Youtube :** [https://www.youtube.com/channel/UCLlBmavPS1i4iHQTtpklQQ?view\\_as=subscriber](https://www.youtube.com/channel/UCLlBmavPS1i4iHQTtpklQQ?view_as=subscriber)

**Chaîne Odysée :** <https://odysee.com/@Libert%C3%A9desVaccinations:f>

**Twitter :** <https://twitter.com/ALnpvl>

**Telegram :** <https://t.me/LigueLNPLV>

**Contact par courriel :** [lnplv.adm@orange.fr](mailto:lnplv.adm@orange.fr) ou [florence.w.lnplv@gmail.com](mailto:florence.w.lnplv@gmail.com)

**Contact par courrier :** 3 Impasse du Miracle – 74650 CHAVANOD – France

Permanence téléphonique et physique du **mardi au vendredi de 09h30 à 12h00** : 04 50 10 12 09

**Choix divers de livres sur la vaccination :**

Liste des ouvrages : [https://www.infovaccin.fr/liste\\_ouvrages.html](https://www.infovaccin.fr/liste_ouvrages.html)

Liste des nouveautés : [https://www.infovaccin.fr/librairie\\_nouveau.html](https://www.infovaccin.fr/librairie_nouveau.html)

Résumé des livres : [https://www.infovaccin.fr/resume\\_livres.html](https://www.infovaccin.fr/resume_livres.html)

Rappel des livres du **Dr M. de Lorgeril** : <https://michel.delorgeril.info/liste-de-la-collection-vaccins-et-societe/>

et de **Michel Georget** : “*Vaccinations – Les vérités indésirables*” et “*L’apport des vaccinations à la santé publique*”

**Sites à consulter :**

Me Virginie De Araujo-Recchia : <https://dar-avocats.com/>

REVAV : <http://www.revahb.fr/>

AIMSIB : <https://www.aimsib.org/>

ALIS : <https://www.alis-france.com/>

EFVV : <https://www.efvv.eu/>

Info Vaccins France : <https://www.infovaccinsfrance.org/>

Dr Marc Girard : <http://www.rolandsimion.org/>

Robert Kennedy Jr : <https://childrenshealthdefense.org/>

Dr N. et G. Delépine : <http://docteur.nicoledelapine.fr/>

Bernard Guennebaud : <http://questionvaccins.canalblog.com/>

Dr Michel de Lorgeril : <https://michel.delorgeril.info/>

France Soir : <http://www.francesoir.fr/>

Penser autrement les vaccins : <https://www.librechoixvaccinal.fr/> (**nouveau site**)

**DONS FISCALITE**

*Tout particulier et entreprise peuvent faire des dons, une réduction d’impôts sera portée sur 66% des sommes versées par le donateur, dans la limite de 20% de son revenu imposable.*

*Les dons en numéraire sont différents de la cotisation annuelle.*

Merci de diffuser cette lettre à tous vos contacts, l’information doit passer, nos libertés et notre santé sont en danger.

*Les informations citées sont ouvertes à toutes les opinions et nous bannissons toute forme de censure. Ces articles sont mis pour information, sans parti pris politique, religieux, ou autres... Vu les conditions actuelles des mesures liberticides, notre droit est d’informer, et chacun est libre de lire ou non ce qui lui convient.*